

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD**

### **PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Cette présentation du Budget Primitif 2018 de la CdC AUNIS SUD a pour objectif de retracer les informations financières essentielles de la collectivité, répondant ainsi à l'obligation prévue à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **SOMMAIRE**

- I. Section de fonctionnement
  - a. *Recettes de fonctionnement*
  - b. *Dépenses de fonctionnement*
  
- II. Section d'investissement
  - a. *Recettes d'investissement*
  - b. *Dépenses d'investissement*
  - c. *Besoin de financement et impact sur l'endettement*
  
- III. Budgets annexes
  
- IV. Budget consolidé

<b>I. Section de fonctionnement :</b>
---------------------------------------

a. Recettes de fonctionnement :

Les recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2018 du budget principal de la Cdc AUNIS SUD se présentent tel que suit :

Recettes de fonctionnement		Budget 2017	CA 2017	BP 2018	Var Budget 17/18
013	Atténuations de charges	70 000,00 €	102 940,58 €	70 000,00 €	0,0%
70	Produits des services	571 280,00 €	534 835,50 €	547 440,00 €	-4,2%
73	Impôts et taxes	9 616 047,00 €	10 041 164,22 €	9 678 603,00 €	0,7%
74	Dotations, subventions et participations	2 352 998,00 €	2 355 967,13 €	2 366 201,00 €	0,6%
75	Autres produits de gestion courante	308 235,00 €	299 293,54 €	308 815,00 €	0,2%
77	Produits exceptionnels	209 000,00 €	219 930,42 €	11 550,00 €	-94,5%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	124 500,00 €	32 397,99 €	137 900,00 €	10,8%
002	Résultat d'exécution reporté	1 578 203,16 €	1 578 203,16 €	1 792 710,81 €	13,6%
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>14 830 263,16 €</b>	<b>15 164 732,54 €</b>	<b>14 913 219,81 €</b>	<b>0,56%</b>

**Produits des services :**

Les recettes des produits des services sont ajustées au plus juste par rapport aux recettes réelles 2017.

**Impôts et taxes :**

La détermination du budget 2018 des recettes de fiscalité s'est fait sur les bases suivantes :

	Définitives 2016	Définitives 2017	Variation retenue	Hypothèses bases 2018	Taux	BP 2018
CFE	5 490 224 €	5 889 139 €	1,20%	5 959 809 €	24,50%	1 460 153 €
TH	35 300 014 €	35 974 343 €	1,20%	36 406 035 €	8,68%	3 160 044 €
TF	26 807 870 €	27 360 101 €	1,20%	27 688 422 €	1,27%	351 643 €
TFNB	2 102 243 €	2 118 576 €	0,50%	2 129 169 €	6,44%	137 118 €
						<b>5 108 960 €</b>

Le taux de 1,2 % correspond à la hausse des coefficient de revalorisation des bases de fiscalité directe locale déterminée sur la base de la variation de l'Indice des Prix à la Consommation

## CdC AUNIS SUD – BP 2018

Harmonisé (inflation) constatée entre novembre N-1 et novembre N-2, soit pour 2018 entre novembre 2017 et novembre 2016 (art 1518 bis du Code Général des Impôts).

La hausse retenue pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties est plus faible, compte tenu de l'évolution constatée sur les derniers exercices.

Les taux d'imposition de CFE, TH, TFB et TFNB sont maintenus à leur niveau 2017.

Concernant les autres principaux produits de fiscalité, les hypothèses suivantes sont retenues :

	Recettes 2017	BP 2018
CVAE	1 011 877 €	1 039 934 €
TASCOM	421 911 €	310 930 €
IFER	290 099 €	293 000 €
FPIC	322 866 €	257 434 €

Pour rappel, la TASCOM perçue en 2017 correspond aux recettes de l'exercice plus un acompte de 50% de l'imposition N+1 pour les plus gros contributeurs, excédent ne se reproduisant pas 2018.

### **Dotations, subventions et participations :**

Le chapitre 74 évolue de 0,6% entre le budget 2017 et le BP 2018 en raison de la perception sur l'exercice d'une subvention du Fonds National de Prévention de 64 760 € pour la démarche de prévention des risques professionnels mise en place sur le territoire.

En revanche, il est prévu une stagnation des autres recettes, et notamment de la Dotation Globale de fonctionnement :

	Recettes 2017	BP 2018
Dotation d'intercommunalité	653 797 €	653 000 €
Dotation de compensation des GFP	845 256 €	845 000 €

Une diminution de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle de 17% est provisionnée, soit une baisse de 4 019 €.

### **Autres produits de gestion courante :**

Les autres produits de gestion courante sont stables. Ils enregistrent principalement les recettes de loyers des gendarmeries d'Aigrefeuille d'Aunis et Surgères. A compter de 2018, la

Communauté de Communes percevra également des recettes pour le terrain loué sur la commune de Vandré à une entreprise qui y exploite un champ de panneaux solaires.

**Produits exceptionnels :**

Sont constatés dès cette année des remboursements d'assurance liés aux sinistres causés par les tempêtes de début d'année.

**Opérations d'ordre de transfert entre sections :**

Ce poste enregistre les amortissements des subventions d'investissements, ainsi que les écritures de valorisation des travaux en régie.

b. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif 2018 du budget principal de la CdC AUNIS SUD se présentent tel que suit :

Dépenses de fonctionnement		Budget 2017	CA 2017	BP 2018	Var Budget 17/18
011	Charges à caractère général	1 285 436,00 €	1 124 825,33 €	1 284 367,00 €	-0,1%
012	Charges de personnel	3 722 460,00 €	3 462 152,62 €	3 729 620,00 €	0,2%
014	Atténuations de produits	2 029 592,00 €	1 938 653,26 €	1 929 502,00 €	-4,9%
65	Autres charges de gestion courante	5 268 887,19 €	4 991 730,18 €	5 077 114,41 €	-3,6%
66	Charges financières	394 500,00 €	378 324,71 €	247 300,00 €	-37,3%
67	Charges exceptionnelles	37 280,00 €	35 134,35 €	457 025,00 €	1125,9%
022	Dépenses imprévues	400 000,00 €		400 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	1 100 107,97 €		1 094 291,40 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	592 000,00 €	594 244,43 €	694 000,00 €	17,2%
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>14 830 263,16 €</b>	<b>12 525 064,88 €</b>	<b>14 913 219,81 €</b>	<b>0,56%</b>

**Charges à caractère général :**

L'objectif fixé pour l'évolution des charges à caractère général est une stagnation par rapport au compte administratif 2017.

La prise de compétence GEMAPI entraine cependant des inscriptions budgétaires à hauteur de 92 100 €.

De plus, l'évolution des missions et les choix de gestion de la collectivité entraînent les dépenses nouvelles suivantes :

- Décision de prendre un prestataire afin d'assurer le portage du journal communautaire (2 numéros) ainsi que d'une lettre du PLUIH : 12 570 €
- Abonnement à la plateforme JOBIJOBA : 6 240 €
- Mise en place d'une veille foncière avec la SAFER : 7 000 €
- Formation du personnel liée à l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des ressources humaines : 12 750 €
- Frais d'acte pour l'occupation d'un terrain de la SNCF pour le parking de la gare de Le Thou : 8 000 €

En dehors de ces éléments, toutes les dépenses des services sont contraintes au réalisé de l'exercice 2017.

**Charges de personnel :**

L'objectif fixé lors du Débat d'Orientation Budgétaire était de stabiliser le budget 2018 au niveau du budget 2017, qui était de 3 722 460 €. Cet objectif est respecté.

Le budget 2018 tient compte :

- Création d'un poste à mi-temps au service ressources humaines
- Création d'un poste de chargé de mission planification
- Création d'un poste coordination PEL et chargé de mission CIAS
- Maintien d'un agent en CDD au service communication

Le budget tient également compte de :

- l'Indemnité Compensatrice versée aux fonctionnaires suite à la hausse du taux de cotisation salariale de la CSG
- du Glissement vieillesse et technicité
- de l'application du RIFSEEP
- des réformes des points d'indices et des carrières

**Atténuations de produits :**

Ce chapitre correspond au prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales, et aux attributions de compensation des communes.

Ces attributions de compensation sont inscrites à l'identique de celles versées en 2017, elles feront cependant l'objet de modifications en 2018 dans le cadre des différents transferts de compétences effectués au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Autres charges de gestion courante :**

L'objectif fixé lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur les subventions était un alignement sur le niveau de **subvention** alloué en 2016 (1 559 883 €).

	CA 2017	BP 2018	Variation	
			en €	en %
PEL	1 039 076,00 €	1 023 413,00 €	- 15 663,00 €	-1,51%
Social	156 721,00 €	154 000,00 €	- 2 721,00 €	-1,74%
Culture	334 125,00 €	340 325,00 €	6 200,00 €	1,86%
Sport	41 974,00 €	44 471,00 €	2 497,00 €	5,95%
Dev éco	1 800,00 €	3 800,00 €	2 000,00 €	111,11%
Habitat	2 856,00 €	2 860,00 €	4,00 €	0,14%
<b>TOTAL</b>	<b>1 576 552,00 €</b>	<b>1 568 869,00 €</b>	<b>- 7 683,00 €</b>	<b>-0,49%</b>
CIAS	404 000,00 €	360 000,00 €	- 44 000,00 €	-10,89%
<b>TOTAL avec CIAS</b>	<b>1 980 552,00 €</b>	<b>1 928 869,00 €</b>	<b>- 51 683,00 €</b>	<b>-2,61%</b>

Concernant le CIAS, ce dernier ayant réalisé un excédent budgétaire sur l'exercice 2017, et bénéficiant désormais des recettes de locations des terrains familiaux, ses besoins de financement par la CdC AUNIS SUD sont moindres, d'où une baisse de la subvention d'équilibre de 44 000 €.

Principal poste de dépenses du chapitre 65, les **contributions aux syndicats** évoluent à un rythme proche des 1%, en dehors des nouvelles contributions versées dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI. A noter que la contribution à l'OTAMP est estimative puisque fluctuante en fonction des recettes de taxe de séjour. La base de cette contribution est de 150 000 € stable tous les ans.

	CA 2017	BP 2018	Variation	
			en €	en %
CYCLAD	2 500 978,00 €	2 517 514,00 €	16 536,00 €	0,66%
Syndicat Mixte SCOT LRA	37 061,81 €	41 530,00 €	4 468,19 €	12,06%
SOLURIS	6 844,55 €	7 650,00 €	805,45 €	11,77%
OTAMP	190 395,35 €	195 000,00 €	4 604,65 €	2,42%
<b>Total contributions</b>	<b>2 735 279,71 €</b>	<b>2 761 694,00 €</b>	<b>26 414,29 €</b>	<b>0,97%</b>
Syndicats GEMAPI	- €	94 700,00 €	94 700,00 €	
<b>Total avec nlle compétence</b>	<b>2 735 279,71 €</b>	<b>2 856 394,00 €</b>	<b>121 114,29 €</b>	<b>4,43%</b>

Enfin, le troisième principal poste de dépense de ce chapitre correspond aux **subventions d'équilibres aux budgets annexes** :

	CA 2017	BP 2018	Variation	
			en €	en %
BA Pépinière	113 884,00 €	121 692,62 €	7 808,62 €	6,86%
BA Bâtiments Relais	26 077,47 €	17 643,79 €	- 8 433,68 €	-32,34%
<b>Total</b>	<b>139 961,47 €</b>	<b>139 336,41 €</b>	<b>- 625,06 €</b>	<b>-0,45%</b>

La hausse de la subvention d'équilibre au budget annexe la pépinière est compensée par la baisse de celle des bâtiments relais.



**Charges financières :**

Les charges financières poursuivent leur diminution, suivant la baisse de l'endettement et du taux moyen de la dette.

	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Intérêts des emprunts	307 193,73 €	304 383,47 €	244 800,00 €
dont intérêts de l'année	307 193,73 €	276 549,85 €	244 800,00 €
dont rattrapage gend Aigrefeuille	- €	27 833,62 €	- €
Indemnités rembt anticipé	10 931,38 €	71 581,52 €	- €
<b>Total charges financières</b>	<b>318 125,11 €</b>	<b>375 964,99 €</b>	<b>244 800,00 €</b>

Une opération de refinancement de dette est prévue en 2018, les crédits nécessaires au paiement de l'indemnité de remboursement anticipé seront inscrits en cours d'année quand les résultats de la consultation pour ce refinancement seront connus.

**Charges exceptionnelles :**

Les charges exceptionnelles inscrites en 2018 vont permettre de régulariser des écritures passées en 2013/2014 lors de la fusion de la CdC de Surgères avec la CdC Plaine d'Aunis. Ainsi, une créance avait été constatée en 2013 sur le budget principal de la CdC Plaine d'Aunis en 2013 en contrepartie de l'inscription d'une recette de vente de terrains sur le budget annexe de la zone de Croix-Fort auprès de la CdA de La Rochelle. Cette transaction a été réglée en 2014 et comptabilisée en recette de fonctionnement pour sa totalité. Il convient donc désormais d'annuler la constatation de cette créance et d'annuler une partie des écritures passées en section de fonctionnement.

Cette opération n'a pas d'impact sur le résultat global de la CdC AUNIS SUD puisque la dépense constatée en section de fonctionnement a pour contrepartie la constatation d'une recette du même montant en section d'investissement.

**Opérations d'ordre de transfert entre sections :**

Ce chapitre enregistre l'amortissement des biens amortissables inscrits à l'actif de la CdC. L'augmentation constatée entre 2017 et 2018 provient principalement du commencement de l'amortissement de la gendarmerie d'Aigrefeuille.

**Virement à la section d'investissement :**

La section de fonctionnement permet de financer la section d'investissement à hauteur de 1 094 291,40 €.

<b>II. Section d'investissement :</b>
---------------------------------------

a. Recettes de la section d'investissement :

Les recettes de la section d'investissement du budget primitif 2018 du budget principal de la CdC AUNIS SUD se présentent tel que suit :

Recettes d'investissement		Budget 2017	CA 2017	BP 2018	RAR 2017
13	Subventions d'équipement perçues	267 010,00 €	116 971,56 €	272 100,00 €	52 778,50 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 459 155,94 €	934 536,15 €	325 583,60 €	
165	Cautions	2 000,00 €	550,00 €	1 700,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00 €	158 260,10 €	200 000,00 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 199 350,45 €	1 199 350,45 €	829 332,28 €	
27	Autres immobilisations financières	56 738,09 €	4 166,37 €	454 625,00 €	
45	Opérations sous mandat	- €	- €	63 280,00 €	
024	Produit des cessions d'immobilisations	48 228,00 €		187 205,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 100 107,97 €		1 094 291,40 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	592 000,00 €	594 244,43 €	694 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales	519 000,00 €	202 873,82 €	450 000,00 €	
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>5 443 590,45 €</b>	<b>3 210 952,88 €</b>	<b>4 572 117,28 €</b>	<b>52 778,50 €</b>

Les **autres immobilisations financières** correspondent à la régularisation d'une créance enregistrée en 2013 sur le budget principal de la CdC de la Plaine d'Aunis, la contrepartie étant une dépense de fonctionnement affectée au chapitre **67 Charges exceptionnelles**.

Les **opérations sous mandat** correspondent à la refacturation des dépenses payées par la CdC Aunis Sud pour le compte du SIVOS Ciré – Ballon dans le cadre de l'opération de création d'un groupe scolaire et d'une maison de l'enfance à Ballon.

Les **produits des cessions d'immobilisations** correspondent à :

- Cession de 2 terrains à Aigrefeuille d'Aunis qui ne se trouvent pas inclus dans le stock d'un budget de zone existant : 41 382 €
- Transfert du budget principal vers le budget annexe Parc Commercial de La Perche d'un terrain acquis en 2014 sur le BP avant la création du budget annexe : 114 910 €
- Vente d'un camion des services techniques : 10 000 €
- Indemnités d'assurances pour des biens mobiliers sinistrés sur le complexe sportif d'Aigrefeuille : 20 915 €

En détail, les dépenses d'équipement correspondent aux opérations suivantes :

		Dépenses		Recettes		Dont
		BP 2018	RAR	BP 2018	RAR	
Ch. 204	Subventions d'équipement versées		15 233,51 €			Solde fonds de concours 2016
Sport						
Op. 206	Piscine de Surgères	76 945,00 €	14 289,60 €			Parois petit bassin (18 000€), menuiseries club house (10 330€), robot nettoyage (10 200€), douches et sanitaires (10 000€), divers
Op. 207	Piscine d'Aigrefeuille	60 735,00 €	71 886,08 €		17 351,50 €	Pourtour du bassin (20 000€), réfection abords et création accès pédiluve (17 400€), divers
Op. 208	Piscine de Vandré	84 975,00 €				Liners bassins (68 000€), amélioration entrée (11 400€), divers
Op. 209	Complexe sportif d'Aigrefeuille	130 580,00 €	5 376,00 €			Terrain tir à l'arc (58 130€), étude nx gymnase (12 000€), garage sautoir (17 215 €), divers
Op. 210	Complexe sportif de Surgères	340 420,00 €	29 877,31 €	66 865,00 €		Couverture du G2 (89 000€), skate park (84 850€), préau (60 000€), mur d'escalade (30 000€), modulaire sanitaires (24 000€), divers
Enfance - Scolaire						
Op. 21	Maison de l'enfance St Georges du Bois	1 200,00 €				Mise en accessibilité
Op. 213	Affaires scolaires	261 765,00 €	136 030,00 €			Fonds de concours trvx collège de Surgères
Op. 215	Maison de l'enfance Ciré - Ballon	51 810,00 €				Frais d'études et insertions
Op. 218	Crèche de Forges	800,00 €				Mise en accessibilité
Op. 219	Crèche de Surgères	7 430,00 €				Revêtement souple terrasse
Social						
Op. 22	Bâtiment à usage associatif Aunis2I	1 540,00 €	4 620,00 €			Mise en accessibilité
Op. 221	Bâtiment associatif ZI Ouest	14 860,00 €				Mise en accessibilité
Op. 222	Bâtiment démontable associatif		74 478,70 €		23 940,00 €	
Op. 23	Epicerie solidaire	1 880,00 €				Mise en accessibilité

En détail, les dépenses d'équipement correspondent aux opérations suivantes :

		Dépenses		Recettes		Dont
		BP 2018	RAR	BP 2018	RAR	
Ch. 204	Subventions d'équipement versées		15 233,51 €			Solde fonds de concours 2016
Sport						
Op. 206	Piscine de Surgères	76 945,00 €	14 289,60 €			Parois petit bassin (18 000€), menuiseries club house (10 330€), robot nettoyage (10 200€), douches et sanitaires (10 000€), divers
Op. 207	Piscine d'Aigrefeuille	60 735,00 €	71 886,08 €		17 351,50 €	Pourtour du bassin (20 000€), réfection abords et création accès pédiluve (17 400€), divers
Op. 208	Piscine de Vandré	84 975,00 €				Liners bassins (68 000€), amélioration entrée (11 400€), divers
Op. 209	Complexe sportif d'Aigrefeuille	130 580,00 €	5 376,00 €			Terrain tir à l'arc (58 130€), étude nx gymnase (12 000€), garage sautoir (17 215 €), divers
Op. 210	Complexe sportif de Surgères	340 420,00 €	29 877,31 €	66 865,00 €		Couverture du G2 (89 000€), skate park (84 850€), préau (60 000€), mur d'escalade (30 000€), modulaire sanitaires (24 000€), divers
Enfance - Scolaire						
Op. 21	Maison de l'enfance St Georges du Bois	1 200,00 €				Mise en accessibilité
Op. 213	Affaires scolaires	261 765,00 €	136 030,00 €			Fonds de concours trvx collège de Surgères
Op. 215	Maison de l'enfance Ciré - Ballon	51 810,00 €				Frais d'études et insertions
Op. 218	Crèche de Forges	800,00 €				Mise en accessibilité
Op. 219	Crèche de Surgères	7 430,00 €				Revêtement souple terrasse
Social						
Op. 22	Bâtiment à usage associatif Aunis2I	1 540,00 €	4 620,00 €			Mise en accessibilité
Op. 221	Bâtiment associatif ZI Ouest	14 860,00 €				Mise en accessibilité
Op. 222	Bâtiment démontable associatif		74 478,70 €		23 940,00 €	
Op. 23	Epicerie solidaire	1 880,00 €				Mise en accessibilité

CdC AUNIS SUD – BP 2018

Op. 25	Espace Berlioz	7 000,00 €				Volets roulants
Mobilité						
Op. 214	Arrêt TER Le Thou-Aigrefeuille		15 000,00 €			
Op. 24	Pôle gare	338 000,00 €	29 403,82 €	127 300,00 €		Démolition bâtiments (150 000€) + études
Culture						
Op. 110	Espace culture multimédia	37 120,00 €				Réhabilitation ascenseur, aménagement hall, mise en accessibilité
Op. 211	Salle culturelle	18 100,00 €	804,00 €			Tranche conditionnelle étude
Op. 212	Réseau des bibliothèques	3 900,00 €			6 462,00 €	Logiciel + équipement bibliothèque Genouillé + divers équipement
Op. 17	Ecole de musique de Surgères	7 700,00 €				Equipement instrumental
Op. 171	Ecole de musique d'Aigrefeuille	750,00 €				Subvention d'équipement EMPA
Développement économique - emploi						
Op. 113	Etude offre d'hébergement marchande		3 060,00 €	10 000,00 €	5 025,00 €	
Tourisme - communication						
Op. 109	Office de tourisme	7 805,00 €				Mise en accessibilité (1 100€) + Signalétique petit patrimoine (2500€) + équipement de fitness (4 205€)
Op. 111	Site archéologique	51 500,00 €	9 000,00 €	14 575,00 €		Valorisation (35 000€) + accueil (15 000€)
Op. 112	Communication	1 500,00 €	9 873,00 €			Signalétique bâtiments + voirie
Op. 141	Circuits vélos	20 000,00 €				Schéma vélo
Gendarmeries						
Op. 12	Gendarmerie de Surgères	230,00 €	5 442,00 €			Mise en accessibilité
Op. 121	Gendarmerie d'Aigrefeuille	2 200,00 €				Mise en accessibilité
Etudes urbanisme - environnement						
Op. 130	PLUIH	320 620,00 €	25 872,20 €	37 000,00 €		PLUIH - Inventaire des zones humides
Op. 131	PCAET	45 020,00 €				Plan Climat Air Energie Territorial
Op. 16	SIG	41 065,00 €				BD occupation du sol + migration SIG web
Voirie						
Op. 26	Gestion des parcs d'activités	16 000,00 €	30 443,74 €			Travaux zones hors BA dont ZI Ouest (10 000€)

**CdC AUNIS SUD – BP 2018**

Op. 15	Voirie	46 300,00 €	7 106,92 €			Parking complexe sportif rue Ronsart
Equipement des services - siège - divers						
Ch. 23	Travaux en cours	10 875,00 €				Travaux chauffage P3 tous sites
Op. 103	Etude Ad'Ap		1 825,74 €			
Op. 106	Equipement des services	132 760,00 €	10 972,56 €	14 190,00 €		Logiciel RH (50 000€), équipements ST (15 685€), Informatique (22 320€), Guichet unique autorisations d'urbanisme (12 000€)
Op. 114	Logements communautaires	300,00 €				Hotte logement rue Bersot
Op. 20	Siège social	129 640,00 €				Etude extension (129 000€) + mise en accessibilité (640 €)

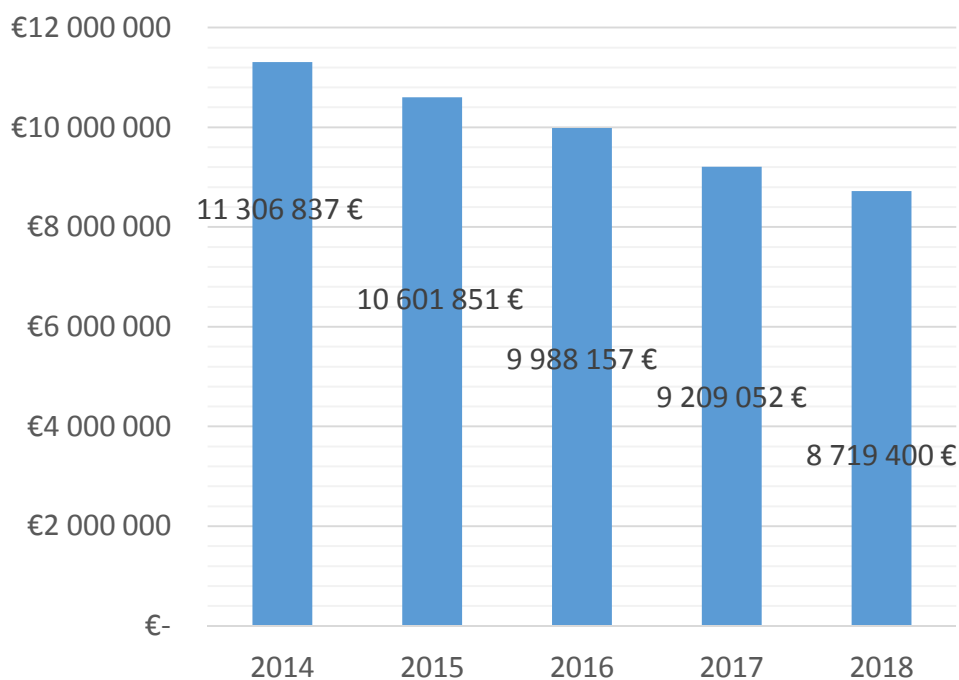
**TOTAUX                                    2 273 325,00 €    500 595,18 €    269 930,00 €    52 778,50 €**

Opération miroir à celle inscrite en recettes d'investissement, les **opérations sous mandat** représentent les dépenses effectuées dans le cadre de la construction de la maison de l'enfance Ciré – Ballon faites pour le compte du SIVOS et qui lui seront refacturées.

Les **opérations d'ordre de transfert entre sections** enregistrent les valorisations des travaux en régie et les amortissements des subventions perçues.

c. Besoin de financement et impact sur la dette :

Le besoin de financement exprimé par le budget primitif 2018 du Budget Principal est de 325 583,60 €. Si ce besoin est concrétisé dans l'année, la dette du budget principal sera de 8 719 400 €, en baisse de plus de 489 000 € :



**Dette de la CdC  
AUNIS SUD au  
31/12**

Le budget primitif 2018 est donc cohérent avec les objectifs de limitation de l'endettement fixés lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2018.

### III. Budgets annexes :

- **Bâtiments Relais :**

La subvention d'équilibre du budget annexe des Bâtiments Relais est inscrite pour 17 643 79 €, en baisse par rapport à 2017 du fait des excédents de fonctionnement dégagés par ce budget.

Une somme de 10 000 € est prévue en section d'investissement afin d'effectuer des travaux sur le site, principalement pour la motorisation des portes sectionnelles.

A noter que le budget annexe porte actuellement un emprunt, représentant une annuité en 2018 de 56 595 €, qui sera à échéance le 22 décembre 2019.

- **Pépinière Agroalimentaire :**

Le budget annexe de la Pépinière Agroalimentaire voit en revanche sa subvention d'équilibre augmenter, passant de 113 884,00 € en 2017 à 121 692,62 € en 2018. Cette hausse est la conséquence du déficit de fonctionnement constaté en 2017 et de la hausse provisionnée des charges de personnel refacturées par le budget principal.

Des dépenses d'équipement sont inscrites pour 2 620 €, principalement des compléments de mobilier.

- **Budgets de lotissements :**

La Communauté de Communes AUNIS SUD porte désormais 11 budgets annexes de lotissement depuis la clôture du budget annexe de la ZI Ouest.

Ces budgets enregistrent les opérations d'aménagement des zones, et en contrepartie les ventes de terrains ainsi que les subventions perçues pour ces travaux. Les seules autres opérations réelles enregistrées sont celles afférentes à la dette (encaissement d'emprunts et paiement de l'annuité correspondante).

Dans le respect de la délibération n°2014-06-02 du 17 juin 2014 afférente aux modalités financières de la scission de la Communauté de Communes de la Plaine d'Aunis, la CdC AUNIS SUD se doit de reverser au SIVOM de la Plaine d'Aunis et à la commune de Thairé une part (55,88%) des recettes de ventes de terrain des zones de Forges, du Fief Girard Est D5 et du Thou



Tranche II, limitée à la valorisation de chaque budget de lotissement concerné. Ainsi, pour 2018, est budgétée pour ce reversement une somme de 340 290 €.

Budget	Dépenses		Recettes		Commentaires
	Dépenses d'aménagement	Reversement SIVOM PA + Thairé	Cessions de terrains	Subventions	
Parc d'activités de La Combe	129 100,00 €		163 874,00 €	- €	Etudes et maîtrise d'œuvre pour l'opération d'aménagement
Parc d'activités Le Cluseau	3 500,00 €		- €	- €	Provision divers travaux
ZI St Mard	237 300,00 €		- €	- €	Acquisition d'une parcelle (97 781m <sup>2</sup> )
ZI Fief St Gilles	292 540,00 €		130 374,00 €	164 425,00 €	Opération rue de l'industrie (200 940€) + acquisitions foncières (89 100 €) + divers travaux
ZI Ouest II	18 500,00 €		442 730,00 €	- €	Viabilisation d'un lot divisé (16 000€) + divers travaux
ZI La Métairie	30 000,00 €		65 660,00 €	- €	Raccordements 2 parcelles
ZA Fief de la Pointe Landrais	7 325,00 €		- €	- €	Opération de rétrocession de terrain
ZI le Thou Tranche II	18 000,00 €	165 600,00 €	321 909,00 €	- €	Divers travaux
ZI Fief Girard Est D5	307 685,00 €	174 690,00 €	5 580,00 €	- €	Extension Fief Girard NE (289 182 €) + divers travaux sur la zone existante
ZI Forges	30 140,00 €	- €	77 213,00 €	- €	Rétrocession de terrain (26 640€) + divers travaux
Parc commercial de La Perche	500 500,00 €		- €	- €	Acquisition d'une parcelle et provision pour aménagement d'un aménagement routier (carrefour)
<b>TOTAUX</b>	<b>1 574 590,00 €</b>	<b>340 290,00 €</b>	<b>1 207 340,00 €</b>	<b>164 425,00 €</b>	
		<b>1 914 880,00 €</b>	<b>1 371 765,00 €</b>		

## IV. Présentation consolidée :

Budget 2018 + RAR	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	14 913 219,81 €	14 913 219,81 €	4 624 895,78 €	4 624 895,78 €
Bâtiments Relais	83 890,00 €	83 890,00 €	94 699,22 €	94 699,22 €
Pépinière Agroalimentaire	195 000,62 €	195 000,62 €	382 227,54 €	382 227,54 €
ZI Ouest II	443 745,00 €	443 745,00 €	423 640,77 €	36 500,00 €
ZA St Mard	355 112,55 €	355 112,55 €	410 407,30 €	410 407,30 €
ZI Fief St Gilles	758 451,61 €	758 451,61 €	744 356,07 €	744 356,07 €
ZI de Forges	199 390,40 €	199 390,40 €	287 908,49 €	287 908,49 €
ZA Fief Girard Est D5	482 380,00 €	482 380,00 €	339 904,95 €	339 904,95 €
ZA Le Thou III	872 844,57 €	872 844,57 €	1 000 108,29 €	1 000 108,29 €
ZI Fief de la Pointe Landrais	31 893,31 €	31 893,31 €	55 622,05 €	55 622,05 €
Parc d'activités Le Cluseau	195 587,89 €	195 587,89 €	226 104,19 €	226 104,19 €
Parc d'activités La Combe	1 326 305,57 €	1 326 305,57 €	1 379 550,89 €	1 379 550,89 €
ZA la Métairie	223 332,72 €	223 332,72 €	198 500,46 €	157 667,72 €
Parc commercial de La Perche	836 942,90 €	836 942,90 €	889 599,79 €	889 599,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 918 096,95 €</b>	<b>20 918 096,95 €</b>	<b>11 057 525,79 €</b>	<b>10 629 552,28 €</b>